



BUREAU

Relevé de Décisions

10 juin 2020

Lisieux

<u>Présents</u>	Pierre LERESTEUX, Président Roger DESHEULLES, Jean-Pierre GALLIOT, Jean-Luc GIFFARD, Jean-Michel KOCISZEWSKI, Gilbert LEU, Sauveur CUCURULO, André LOUP, Bertrand VOISIN, En visioconférence : Jean-Pierre LOUISE
<u>Assistent</u>	Mmes ABERGEL et DAYAUX
<u>Excusé</u>	Jean LIBERGE

M. LERESTEUX souhaite la bienvenue à tous. Il est heureux de voir les membres de visu et souhaite que l'on puisse de nouveau organiser des réunions au siège de la LFN, tout en respectant les règles sanitaires. Il regrette les polémiques sur la scission entre l'ex-haute et ex-basse Normandie et réitère sa volonté d'unifier le territoire.

M. DESHEULLES rappelle la répartition des compétences entre les différents élus au sein du Comité de Direction et des commissions de la Ligue. La parité a été respectée dans la composition de ces dernières ainsi que dans le renouvellement des membres démissionnaires.

M. LERESTEUX remercie de nouveau les membres pour les décisions sages qui ont été prises et la solidarité alors constatée.

1- FORMATION DES ARBITRES

Mlle DAYAUX expose la situation du dossier des formations initiales des arbitres. Lors du dernier Comité de Direction, le 3 juin, les membres se sont positionnés favorablement à la reprise de la formation des arbitres débutants courant juillet. La Ligue a, par la suite, reçu deux directives différentes des instances fédérales, un refus de la LFA et une autorisation de l'IR2F si les conditions sanitaires soumises aux organismes de formation sont respectées.

La décision ayant déjà été prise par les élus du Comité de Direction, les membres du Bureau ne font que confirmer cette décision. Les deux CTRA peuvent donc prévoir leurs formations en juillet en respectant les mesures sanitaires imposées.

2- POINT SUR LES PROCEDURES EN COURS

M. DESHEULLES fait état des procédures en cours. Les 4 clubs ayant interjeté appels qui visaient la désignation du 3ème accédant en N3 ont été déboutés. La FFF a considéré que la LFN avait correctement appliqué la réglementation sur ce sujet, appliquant les décisions du COMEX lors de sa



réunion du 16 avril 2020 et les dispositions prévues dans le règlement fédéral du championnat de National 3.

Le 15 juin prochain, les clubs de l'A.S. VILLERS HOULGATE COTE FLEURIE et de l'U.S. de BOLBEC sont convoqués devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux (demande de constitution du championnat R1 de deux poules à 14).

Les clubs de l'U.S. VILLERS BOCAGE et le F.U.S.C. DE BOIS GUILLAUME ont retiré, quant à eux, leur appel.

Le traitement des appels du F.C. THAON BRETTEVILLE LE FRESNE et PACY MENILLES R.C. sont différés, ces clubs ayant parallèlement saisi le CNOSF. Le dossier de F.C. THAON BRETTEVILLE LE FRESNE est à l'ordre du jour de la réunion de conciliation du 16 juin.

M. DESHEULLES fait état des dossiers en cours devant la Commission Régionale d'Appel : 6 dossiers en cours concernent les districts.

5- DOSSIERS ANS

Mlle DAYAUX fait un point sur la réunion qu'elle a eu avec la FFF. Elle rappelle que l'aide aux clubs est de 1500 € minimum et que le complètement des dossiers est à effectuer avant le 30 juin. Le retour de l'Agence Nationale du Sport devrait avoir lieu début juillet. Il est impératif que les actions concernées par les demandes débutent avant décembre 2020.

Les clubs ont jusqu'au 6 juillet pour faire parvenir les documents CERFA dûment complétés justifiant de l'utilisation des aides attribuées la saison passée. Si cela n'est pas fait, ils seront contraints de rembourser les sommes allouées (et ne pourront prétendre au bénéfice d'une subvention saison 2019/2020).

Mlle DAYAUX suit ce dossier avec les Présidents de District.

4- MEDAILLES

Dans l'optique du renouvellement des modèles de médailles remises aux Bénévoles, M. LEU présente les divers modèles à disposition. Les membres se positionnent sur un style de médaille de forme ronde aux couleurs de la Ligue de Football de Normandie avec un ruban rouge. Lorsqu'elles seront attribuées, elles seront gravées avec le nom/prénom du bénéficiaire ainsi que l'année de l'obtention.

5- RETOUR DES REUNIONS

5.1 – Réunion Présidents de Ligues

M. KOCISZEWSKI relate ce qui a été mis en place durant cette période de pandémie (méthodologie et discussions).

Une newsletter nommée « Solidaires » rédigée par les Présidents de Ligue a été diffusée donnant des indications sur les décisions prises et les actions de l'ensemble des ligues. Il y est évoqué le montant de 6 Millions d'Euros versé par l'ensemble des ligues et districts sur le fonds de solidarité.

Ce groupe est parvenu à obtenir une aide supplémentaire de la FFF dans le cadre d'une dotation de ballons à hauteur de 3M€ (pour les clubs de -100 licenciés).

Le football amateur a travaillé de façon concertée et en bonne intelligence.

M. LERESTEUX remercie encore M. KOCISZEWSKI de son implication et de son assiduité à ces réunions.



M. KOCISZEWSKI précise qu'une assemblée fédérale a été organisée le 26 juin 2020 à 11 h 00 afin de notamment valider le protocole entre la FFF et la LFP.

5.2 – Réunion Directeurs/trices de Ligues

Mme ABERGEL fait état de sa réunion avec les directeurs/trices des Ligues.

Le sujet principal de celle-ci portait sur le fonds de solidarité universel destiné aux clubs pour soutenir la reprise d'activité et ainsi faire face aux répercussions économiques de la crise du Covid-19.

Mme ABERGEL transmet le mode opératoire de ce dispositif notamment aux Présidents de Districts. Les clubs peuvent faire la demande via un questionnaire disponible sur Footclubs et ce, jusqu'au 30 septembre 2020 (**première question du formulaire**).

En cas d'erreur de la part d'un club, celui-ci doit s'adresser à la Ligue qui la transmettra à la FFF pour la rectification.

Les présidents de district interviennent pour donner leur sentiment d'une complexité dans la mise en œuvre de ce projet.

6- POINT DEMANDES EN COURS

M. LERESTEUX fait état des demandes des clubs concernant les règlements du solde 2019/2020 et de l'acompte sur licences 2020/2021. Il rappelle que son souhait est d'être toujours à l'écoute des clubs et facilitateur dans les démarches afin de ne pas plus pénaliser les clubs au vu de la situation actuelle.

Un courrier avait d'ailleurs été adressé à l'ensemble des clubs pour les informer que l'acompte sur les licences pour cette saison serait de 60%, contre 80% habituellement. Afin de régler les différentes sommes, la Ligue peut accorder des paiements fractionnés tant sur le solde que sur l'acompte.

Les services de la Ligue sont bien entendu à l'écoute de tous les clubs.

7- DIVERS

7.1 – Fusions/groupements

Les projets de fusions et groupements seront envoyés aux membres Comité de Direction par mail afin de rapidement établir un procès-verbal et ainsi permettre aux clubs de disposer de leur nouveau numéro d'affiliation indispensable à la poursuite de leurs activités, dont notamment les demandes de licences.

7.2- La parole à tous

M. GALLIOT demande des explications quant à un courrier reçu émanant de M. Jean BOQUET, délégué de la ligue.

M. DESHEULLES, en tant que président de la commission concernée, lui apporte les éléments de réponse quant à certains points contenus.

Pour terminer la réunion, M. LERESTEUX laisse la parole à chaque membre afin qu'ils puissent livrer leur ressenti sur cette période si particulière, ainsi que les pistes de travail pour les saisons prochaines.

Le Président,



Pierre LERESTEUX

Le Président Délégué,



Jean-Michel KOCISZEWSKI

